

Comment réagir en cas de dégât des eaux

Une petite fuite peut entraîner de gros problèmes. Les dégâts des eaux sont en principe couverts par l'assurance multirisque habitation, mais sachez que vous devez respecter certaines conditions, notamment réagir vite.

REAGIR DANS LES 5 JOURS

La première chose à faire en cas de dégât des eaux : prévenir votre assureur. Il vous enverra un constat que vous et toutes les personnes impliquées dans le sinistre (responsable, comme un voisin de chez qui provient la fuite par exemple, ou victime) devrez remplir. Vérifiez dans votre contrat ce qui est pris en charge. Si vous êtes locataire, vous serez probablement indemnisé pour le mobilier et les peintures. Si vous êtes propriétaire, vous le serez pour le gros œuvre et vous devrez vous coordonner avec le locataire pour la réalisation des travaux. Attention : vous n'avez que 5 jours ouvrés après la découverte du sinistre pour lancer les démarches.

LE CAS DE LA COPROPRIETE

Un dégât des eaux entraîne presque toujours des complications, et la situation n'est pas simplifiée en copropriété ! Syndic, propriétaire, locataire, propriétaire-bailleur... Qui paie quoi ? Qui est responsable ? Qui doit être assuré ? Qui déclare ? Cela dépend de la situation. Et qui est indemnisé ? Une convention ISRI peut aider à répondre à cette dernière question : si le sinistre entre dans ce cadre, assureur et assuré se mettent d'accord sur le montant de l'indemnisation. Si ce n'est pas le cas, un expert sera chargé de fixer les responsabilités ainsi que le montant de l'indemnisation.

QUELLE DIFFERENCE ENTRE INONDATION ET DEGAT DES EAUX ?

Ne confondez pas dégâts des eaux et inondations ! Ces dernières sont causées par des facteurs extérieurs au bien assuré (catastrophe naturelle). Si vous vous trouvez dans ce cas, alors la première étape est la même que dans le cas d'un dégât des eaux : prévenir votre assureur. Pensez ensuite à sauvegarder vos documents personnels et objets de valeurs et si possible à prendre des mesures contre l'aggravation de la situation, par exemple bâcher le toit une fois la catastrophe terminée. Enfin, prenez des photos alors que l'eau est à son plus haut niveau, puis une fois qu'elle s'est retirée : elles seront utiles au dossier.